

# **Bavure judiciaire : un islamiste perçoit 15.000 euros de l'État par erreur !**



Le scandale de l'été est révélé par nos confrères de la rédaction Le Parisien :

**« L'administration a versé par erreur un trop perçu de 15 000 euros à un islamiste assigné à résidence en compensation d'une détention provisoire non justifiée. »**

L'islamiste radical Farouk Ben Abbes, [aujourd'hui assigné à](#)

résidence à Toulouse en raison de sa dangerosité supposée, a été très – trop ? – généreusement dédommagé par l'Etat d'une détention provisoire injustifiée. Selon des sources concordantes, en mars dernier, son compte a été crédité d'une somme bien supérieure à celle octroyée par la Commission nationale des réparations des détentions. L'erreur en sa faveur étant de près de... 15 000 euros.

Contacté ce Jeudi à 16 H 30, le Ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas confirme l'information et précise qu'une enquête va être ouverte au sein des services judiciaires. Il ajoute : « *Dans le cas évoqué par Le Parisien, une première décision a été rendue à son profit par le premier président de la Cour d'appel de Paris le 3 mars 2014 qui a fixé la période de détention indemnisable à 2 mois et 25 jours, l'intéressé étant détenu pour autre cause durant le reste de sa détention provisoire. Les sommes qui lui ont été accordées s'élèvent à 6 000 euros au titre du préjudice moral, 11 960 euros au titre du préjudice matériel (frais d'avocat au cours de la détention) et 1 000 euros au titre des frais de procédure engagés pour la demande d'indemnisation.*

*Sur appel de l'agent judiciaire de l'Etat, une seconde décision a été rendue par la commission nationale de réparation des détentions, placée auprès de la Cour de cassation, le 13 janvier 2015. Elle a confirmé l'indemnisation du préjudice moral et des frais de procédure mais a infirmé la décision sur le préjudice matériel.*

*Un arrêté de mise en paiement a été pris le 12 février 2016 sur la base de la première décision rendue entraînant le versement à tort de la somme de 11 960 euros, augmentée des intérêts.*

*Naturellement, les causes de cette erreur seront identifiées mais, sans attendre, tous les moyens seront utilisés par le ministère de la Justice pour récupérer le trop-perçu. »*

On marche sur la tête au pays de Voltaire...

**Susan Pallace**